



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/NGO/133
9 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Points 9, 11 et 18 c) de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

DROITS CIVILS ET POLITIQUES

FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME :
ADAPTATION ET RENFORCEMENT DU MÉCANISME
DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit* présenté par le Lawyers Committee for Human Rights,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 janvier 2000]

La justice en Malaisie :

Le cas du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, et les poursuites
intentées contre des opposants politiques, des avocats et des journalistes

1. Le Lawyers Committee for Human Rights reste préoccupé par la situation en matière d'administration de la justice en Malaisie. Depuis plus de dix ans, il constate une détérioration constante du respect de la légalité. À partir de 1988, le Gouvernement a remplacé un grand

* Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.

nombre de juges faisant preuve d'indépendance par des magistrats inféodés à la coalition au pouvoir, ce qui a nui à l'équité de la justice. Aujourd'hui, le Gouvernement et plusieurs membres puissants du pouvoir judiciaire attaquent des avocats, des journalistes et d'autres personnes disposées à représenter des prévenus dont les opinions politiques déplaisent et à défendre la cause des droits de l'homme. Plusieurs affaires récentes mettent en évidence les résultats de cette campagne. Il s'agit, d'une part, des procédures en diffamation intentées contre Dato'Param Cumaraswamy, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, et d'autre part, des poursuites pénales engagées contre plusieurs avocats et un journaliste pour des activités menées dans l'exercice de leur profession, et contre un dissident politique. Ces deux groupes d'affaires sont examinés successivement ci-après.

Procès en diffamation contre Dato'Param Cumaraswamy, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

2. En août 1995, Dato'Param Cumaraswamy a annoncé son intention de mener une enquête sur les allégations de corruption au sein du pouvoir judiciaire en Malaisie. En novembre 1995, un magazine londonien, *International Commercial Litigation*, a publié des observations du Rapporteur spécial au sujet de plaintes selon lesquelles des entreprises manipulaient les tribunaux malaisiens. À la suite de cette publication, des sociétés privées ont intenté en tout quatre procès civils en diffamation contre M. Cumaraswamy, auquel elles réclamaient des dommages-intérêts d'un montant d'environ 100 millions de dollars des États-Unis. Le Secrétaire général de l'ONU a certifié que M. Cumaraswamy jouissait d'une immunité contre ces procès en vertu de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, mais les tribunaux malaisiens ont refusé de donner suite à cette déclaration du Secrétaire général.

3. Le différend qui a ainsi surgi entre le Gouvernement malaisien et le Secrétaire général a été soumis à la Cour internationale de Justice (CIJ) par la décision 1998/297 en date du 5 août 1998 du Conseil économique et social. Dans son avis consultatif quasi unanime du 29 avril 1999, la CIJ a indiqué que la Malaisie avait failli à ses obligations en vertu de la Convention en ne transmettant pas le certificat d'immunité du Secrétaire général aux tribunaux malaisiens compétents. Aux termes de cet avis, le Gouvernement malaisien était tenu de "communiquer l'avis consultatif aux tribunaux malaisiens, *afin qu'il soit donné effet aux obligations internationales de la Malaisie et que soit respectée l'immunité de Dato'Param Cumaraswamy*" (sans italiques dans l'original).

4. Le 30 juillet 1999, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1999/64, dans laquelle il soulignait que la Malaisie était tenue "de déployer des efforts supplémentaires afin qu'il soit donné effet aux obligations internationales qui lui incombent ... et que soit respectée l'immunité de Dato'Param Cumaraswamy". En outre, dans une lettre du 19 octobre 1999 adressée au Président du Conseil économique et social (E/1999/121), le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé que la Malaisie devait accorder l'immunité à M. Cumaraswamy. Jusqu'à présent, les tribunaux malaisiens ont refusé de donner suite à l'avis de la CIJ et une fin de non-recevoir continue d'être opposée aux demandes d'immunité de M. Cumaraswamy. De plus, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale le 29 septembre 1999 (A/54/PV.16), le Premier Ministre Mahathir Mohamed a accusé l'Organisation des Nations Unies d'avoir choisi un expert partial et dépourvu de qualifications en M. Param Cumaraswamy, et a critiqué l'ONU et le système d'immunité garanti par la Convention susmentionnée.

5. Le fait que la Malaisie n'a pas donné suite à l'avis de la CIJ alors qu'elle avait expressément accepté d'être liée par lui, le rejet par le Gouvernement de la demande formulée par le Conseil économique et social au sujet de la mise en œuvre de cet avis et la récente déclaration du Premier Ministre de la Malaisie à l'Assemblée générale témoignent d'un certain manque de respect à l'égard de l'autorité de la CIJ, des organes de l'ONU et des obligations de ce pays en vertu des traités internationaux auxquels il est Partie. Plus précisément, le refus de la Malaisie de donner effet à l'immunité de juridiction dont le Rapporteur spécial jouit dans l'exercice de ses fonctions nuit à l'action des rapporteurs spéciaux et des autres experts de l'ONU, et affaiblit le mécanisme de protection des droits de l'homme de l'Organisation.

6. En outre, comme l'indique la lettre datée du 15 décembre 1999, adressée au Président du Conseil économique et social par le Secrétaire général (E/1999/124), le fait que la Malaisie n'a pas reconnu l'immunité de juridiction de M. Cumaraswamy engendre une charge considérable pour l'ONU, qui est tenue de dédommager M. Cumaraswamy, en sa qualité d'expert de l'ONU, de tous frais et dommages-intérêts. Jusqu'à présent, l'ONU a payé 110 886,91 dollars des États-Unis en frais de justice pour le compte de M. Cumaraswamy. Bien que l'ONU ait présenté une demande de remboursement de ces dépenses au Gouvernement malaisien, aucun paiement n'a été obtenu. Comme les procédures se poursuivent, les frais judiciaires augmenteront et, si les tribunaux malaisiens condamnent M. Cumaraswamy à verser des dommages-intérêts, l'ONU pourrait devoir payer des sommes énormes.

Poursuites pénales contre des opposants politiques, des avocats et des journalistes

7. Des risques sont courus non seulement par les opposants politiques, mais également par les avocats qui les défendent et les journalistes qui rendent compte de la façon dont ils sont traités devant les tribunaux. Dans des affaires récentes, des juges malaisiens ont prononcé des condamnations à des peines privatives de liberté contre des avocats, des journalistes et des dissidents politiques à la suite de poursuites pénales critiquables. Il ressort des affaires décrites plus bas qu'il ne s'agit pas d'attaques isolées contre certains individus. Le système judiciaire malaisien a commencé à utiliser un mécanisme d'autoprotection qui soulève de graves questions quant à son indépendance vis-à-vis du Gouvernement.

8. *Anwar Ibrahim* : L'ancien Vice-Premier Ministre et rival politique de Mahathir a été limogé et accusé d'actes multiples de corruption dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que de sodomie. En avril 1999, il a été condamné pour corruption à l'issue d'un procès marqué par de nombreux vices de procédure, qui a suscité une condamnation internationale. Il est actuellement jugé pour sodomie, bien que le procès ait été suspendu au cours des récentes élections nationales, apparemment pour faire taire M. Anwar et l'écarter de la scène publique pendant la période électorale.

9. *Zainur Zakaria* : Membre de l'équipe d'avocats de M. Anwar, M. Zainur a été condamné à une peine de prison pour outrage à magistrat en novembre 1998, après avoir déposé une motion, étayée par des éléments de preuve, accusant les procureurs d'avoir tenté de suborner des témoins. Cette condamnation a été prononcée sans examen du bien-fondé de la motion de M. Zainur ni des éléments de preuve qu'il avançait. Un appel a été interjeté, ce qui a suspendu l'exécution de la condamnation.

10. *Karpal Singh* : En janvier 2000, un autre membre de l'équipe d'avocats de M. Anwar, Karpal Singh, a été arrêté pour sédition, parce qu'il avait déclaré lors du procès que son client avait pu faire l'objet d'une tentative d'empoisonnement en prison. Comme les propos de Zainur Zakaria, cette déclaration de M. Karpal était un élément légitime de la stratégie de défense utilisée dans le procès contre M. Anwar. En accusant ainsi M. Karpal de sédition, le tribunal malaisien a porté atteinte au droit de M. Anwar à une défense énergique et a fait fi de l'obligation de M. Karpal de défendre son client.

11. *Tommy Thomas* : Comme M. Cumaraswamy, l'avocat Tommy Thomas a été poursuivi pour des allégations concernant des actes de corruption dans le cadre d'une procédure commerciale. Craignant un procès devant les tribunaux malaisiens, son assureur a tenu à régler l'affaire. Lorsque M. Thomas a déclaré, en dehors de l'enceinte du tribunal, qu'il n'avait pas été consulté de façon satisfaisante à propos de la décision de régler l'affaire, un tribunal a jugé qu'il s'était rendu coupable d'un outrage à magistrat et l'a condamné à six mois de prison.

12. *Murray Hiebert* : M. Hiebert, journaliste à la *Far Eastern Economic Review*, a été condamné pour outrage à magistrat à six semaines de prison pour avoir "scandalisé le tribunal", après avoir publié un article dans lequel il relevait la rapidité avec laquelle avait été jugée une affaire dans laquelle le demandeur avait des relations politiques. Pour éviter une longue procédure d'appel, il a préféré passer un mois en prison.

13. L'utilisation abusive de procédures judiciaires pour punir des avocats qui représentent des clients ayant des opinions politiques peu appréciées est strictement interdite par le droit international. Les paragraphes 16, 17, 18 et 20 des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau interdisent les poursuites et d'autres sanctions pour des actes accomplis par des avocats conformément à leurs obligations professionnelles, et les Principes fondamentaux des Nations Unies relatifs à l'indépendance de la magistrature soulignent l'importance d'une procédure judiciaire équitable et impartiale. Ces deux instruments renforcent et complètent les droits fondamentaux à la liberté de parole et à un procès équitable garantis par les articles 10, 11 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les articles 14 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

14. Le Lawyers Committee a fait état de ces tendances préoccupantes dans deux rapports, *Justice on Trial: Malaysia's Assault on Lawyers* (1999) (www.lchr.org/feature/malaysia/JusticeOnTrial.htm) et *Malaysia: Assault on the Judiciary* (1989) (www.lchr.org/feature/malaysia/AssaultOnJudiciary.htm).

Recommandations

15. Le Lawyers Committee demande à la Commission des droits de l'homme de prier instamment le Gouvernement malaisien de mettre en œuvre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 29 avril 1999, en assurant l'immunité de Dato' Param Cumaraswamy contre les quatre procédures en diffamation qui ont été intentées contre lui.

16. Le Lawyers Committee demande en outre à la Commission des droits de l'homme de prier instamment la Malaisie de protéger et de promouvoir les droits civils et politiques, en particulier le droit à un procès équitable et impartial et le droit à la liberté d'expression.